

VILLE DE
MONT-ROYAL



TOWN OF
MOUNT ROYAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 28 AVRIL 2014 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers :
Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Louis Dumont

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 14-04-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Le conseiller Louis Dumont propose d'amender la proposition principale en ajoutant, à la fin, ce qui suit : « et ce, sous réserve de retirer le point 6 intitulé *Désignation et rémunération des membres nommés au Comité consultatif d'urbanisme.* ». Cette proposition d'amendement n'étant pas appuyée, elle n'est pas étudiée par le conseil.

RESOLUTION NO. 14-04-01

Subject: Adoption of Agenda

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Councillor Louis Dumont proposed to amend the main motion by adding, at the end, the following: "and this, subject to withdrawing Item 6 entitled *Designation and Remuneration of the Appointed Members to the Planning Advisory Committee.*". This motion failed for lack of second.

PROPOSITION PRINCIPALE

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 28 avril 2014.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

MAIN MOTION

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of April 28, 2014.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 5 et 6 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 34.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 mars 2014

RÉSOLUTION N° 14-04-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 mars 2014

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 mars 2014 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 mars 2014 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

Vote contre: le conseiller Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

RESOLUTION NO. 14-04-02

Subject: Adoption of Minutes of March 24, 2014 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of March 24, 2014, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of March 24, 2014.

Votes against : Councillor Louis Dumont.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Rapport d'activités du trésorier - élections et référendums
- .2 Correspondance
- .3 Rapport financier 2013
- .4 Procès-verbal de correction
- .5 Liste des commandes - 03-5000
- .6 Liste des commandes - 03-25000
- .7 Liste des achats
- .8 Liste des chèques
- .9 Rapport - ressources humaines
- .10 Permis et certificats

6. Désignation et rémunération des membres nommés et du citoyen nommé au Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 14-04-03

Objet : Désignation et rémunération des membres nommés et du citoyen nommé au Comité consultatif d'urbanisme

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Le conseiller Louis Dumont propose de reporter l'étude de ce point à une séance ultérieure. Cette proposition d'amendement n'étant pas appuyée, elle n'est pas étudiée par le conseil.

PROPOSITION PRINCIPALE

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De nommer, conformément au Règlement no 1314 sur le Comité consultatif d'urbanisme, M. François Brillant, architecte, M. Michael Pitsas, architecte et Mme Carmen Di Ioià, architecte, membres du Comité consultatif d'urbanisme désignés sous le vocable « membres nommés », chacun recevant une rémunération de 400 \$ par réunion à laquelle ils assisteront;

De mettre fin au mandat de ces membres immédiatement avant la séance ordinaire du conseil du mois d'avril 2016;

De nommer, conformément au Règlement no 1314 sur le Comité consultatif d'urbanisme, Mme Diane Pemberton-Smith, membre du Comité consultatif d'urbanisme désigné sous le vocable « citoyen nommé », et recevant une rémunération de 125 \$ par réunion à laquelle il assistera; et

De mettre fin au mandat du « citoyen nommé » immédiatement avant la séance ordinaire du conseil du mois d'avril 2015.

Votent contre: les conseillers Joseph Daoura et Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

RESOLUTION N° 14-04-03

Subject : Designation and Remuneration of the Appointed Members and of the Appointed Citizen of the Planning Advisory Committee

PROPOSED AMENDMENT

Councillor Louis Dumont proposed to defer consideration of this issue at a later meeting. This motion failed for lack of second.

MAIN MOTION

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To designate, in accordance with Planning Advisory Committee By-law No. 1314, Mr. François Brillant, Architect, Mr. Michael Pitsas, Architect and Mrs. Carmen Di Ioià, Architect, members of the Planning Advisory Committee called "appointed members", each receiving a remuneration of \$400 per meeting attended;

To terminate the mandate of these members immediately prior to the regular Council meeting of April 2016;

To designate, in accordance with the Planning Advisory Committee By-law No. 1314, Mrs. Diane Pemberton-Smith, member of the Planning Advisory Committee called "appointed citizen", receiving a remuneration of \$125 per meeting attended; and

To terminate the mandate of the "appointed citizen" immediately prior to the regular Council meeting of April 2015.

Vote against : Councillors Joseph Daoura and Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

7. Vente à l'encan

RÉSOLUTION N° 14-04-04

Objet : Vente à l'encan

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser le greffier à procéder à une vente à l'encan des bicyclettes, des biens municipaux désuets et des biens mis sur le carreau et détenus par la Ville pendant plus de soixante jours, cette vente devant être précédée d'un avis public afin de permettre aux personnes concernées de récupérer leurs biens avant la vente qui sera tenue le 7 juin 2014;

D'autoriser la donation des items qui ne seront pas vendus à des organismes sans but lucratif ou, à défaut, à des personnes pouvant récupérer ou recycler les items;

D'autoriser, en tout dernier lieu, la destruction des biens qui ne pourront être vendus ou donnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Réseau de conduits souterrains (Entente Commission des services électriques de Montréal (CSEM))

RÉSOLUTION N° 14-04-05

Objet : Réseau de conduits souterrains (Entente Commission des services électriques de Montréal (CSEM))

ATTENDU QUE la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) a compétence seulement sur le territoire de la Ville de Montréal et aux endroits où elle a construit des conduits durant les années 2002 à 2006;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal désire bénéficier de l'expertise unique de la CSEM en tant qu'intégrateur technique des interventions sur les réseaux câblés;

ATTENDU QU'une modification législative est requise pour permettre le transfert à la CSEM, par les municipalités reconstituées qui le désirent, leur compétence pour exploiter des conduits souterrains existants, construire et exploiter des conduits projetés, construire des conduits pour raccorder des bâtiments aux conduits transférés;

ATTENDU QUE ce transfert de compétence est au gré de la Ville de Mont-Royal et ne porterait que sur les conduits identifiés par la Ville de Mont-Royal;

RESOLUTION N° 14-04-04

Subject : Auction sale

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize the Town Clerk to proceed with an auction sale of the bicycles, the obsolete municipal equipment and abandoned items held by the Town for more than sixty days, a public notice will announce the sale and allow the rightful owners to recover their goods before the date of the sale which will be June 7, 2014;

To authorize the donation of any unsold goods to non-profit organizations or, failing this, to any persons willing to reuse or recycle the articles;

To authorize, as last recourse, the destruction of the articles which will not have been sold or given away.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-04-05

Subject : Network of Underground Conduits (Commission des services électriques de Montréal (CSEM) Agreement)

WHEREAS the Commission des services électriques de Montréal (CSEM) has jurisdiction over the territory of Ville de Montréal and over the locations where it constructed lines during the years 2002 to 2006;

WHEREAS Town of Mount Royal wishes to avail itself of the CSEM's unique expertise as a technical integrator for work on wired networks;

WHEREAS a legislative amendment is required in order to allow the reconstituted municipalities that so desire to transfer to the CSEM their jurisdiction for operating existing underground lines, constructing and operating planned lines and constructing lines to connect buildings to the transferred lines;

WHEREAS this transfer of jurisdiction is at the request of Town of Mount Royal and shall apply only to the lines specified by Town of Mount Royal;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal garde la compétence pour construire et exploiter des conduits souterrains;

ATTENDU QUE si la Ville de Mont-Royal décide de transférer certains conduits, ceci se fait sans rétrocession;

ATTENDU QUE la CSEM exploitera les conduits transférés (existants et projetés) conformément à ses compétences prévues dans la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'aucune représentation de la Ville de Mont-Royal ne sera prévue au conseil d'administration de la CSEM, suite à un transfert de conduits;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De demander au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'apporter des modifications législatives permettant d'élargir la juridiction de la CSEM et d'intervenir sur le territoire de la Ville de Mont-Royal, si cette dernière le désire par une entente entre la Ville et la CSEM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Dépôt de la programmation des activités du CLD, de son budget et des attentes signifiées au CLD Les Trois Monts

RÉSOLUTION N° 14-04-06

Objet : Dépôt de la programmation des activités du CLD, de son budget et des attentes signifiées au CLD Les Trois Monts

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De prendre acte des attentes signifiées préparées à l'intention du CLD Les 3 Monts pour son exercice 2014-2015;

De prendre acte de la programmation des activités et du budget du CLD Les 3 Monts tels que soumis;

De faire parvenir au CLD Les 3 Monts, à la direction du développement économique et urbain de la Ville de Montréal ainsi qu'au conseil d'agglomération de l'île de Montréal une note à l'effet que le Conseil de VMR a pris acte du dépôt de la programmation annuelle du CLD, du budget et des attentes signifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

WHEREAS Town of Mount Royal retains jurisdiction for constructing and operating underground lines;

WHEREAS should Town of Mount Royal decide to transfer certain lines, it shall be done without reconveyance;

WHEREAS the CSEM shall operate the transferred lines (existing and planned) in accordance with its jurisdictions as set out in the Charte de la Ville de Montréal;

WHEREAS no representation of Town of Mount Royal on the Board of Directors of the CSEM shall be planned following a transfer of lines;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To request the Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) to enact legislative amendments allowing the jurisdiction of the CSEM to be expanded and the CSEM to work on the territory of Town of Mount Royal, should the Town so desire, through an agreement between the Town and the CSEM.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 14-04-06

Subject : CLD Les 3 Monts Program of Activities and Budget and Mount Royal expectations to the CLD

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To take act of the expectations to the CLD Les 3 Monts for the fiscal year 2014-2015;

To adopt the CLD Les 3 Monts program of activities and budget as submitted;

To send to the CLD Les 3 Monts, to the "Direction du développement économique et urbain" of the City of Montréal and the agglomeration council of the Montreal Island a note that the Council has taken act of the program of activities, the budget and our expectations to the CLD.

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec

RÉSOLUTION N° 14-04-07

Objet : Plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec

ATTENDU QUE chaque année 5 000 jeunes quittent les centres jeunesse à 18 ans et doivent faire face aux défis que pose la vie autonome;

ATTENDU QUE les jeunes des centres jeunesse aspirent à une intégration au sein de leur communauté et qu'à ce titre ils veulent y contribuer;

ATTENDU QUE les municipalités peuvent jouer un rôle important dans la transition de ces jeunes vers la vie adulte;

ATTENDU QUE l'UMQ a mis sur pied, en 2009, un projet appelé « Un pont vers demain » visant une transition harmonieuse vers l'autonomie des jeunes bénéficiaires des centres jeunesse du Québec;

ATTENDU QUE ce projet reconnaît le rôle des municipalités comme agent de changement social et élève au rang des priorités la responsabilité collective de l'avenir de ces jeunes;

ATTENDU QUE l'UMQ en partenariat avec la Fondation Simple Plan et l'Association des centres jeunesse du Québec met en œuvre à partir de 2013, un plan municipal d'emplois pour les jeunes des centres jeunesse du Québec et invite les municipalités de toutes les régions du Québec à y participer;

ATTENDU QUE ce plan est une belle façon de permettre à ces jeunes de prendre contact avec le milieu municipal et le monde du travail;

ATTENDU QUE l'UMQ s'engage par ce partenariat à verser une subvention si l'embauche de ces jeunes nécessite des frais et de l'encadrement supplémentaire;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Royal désire joindre ce mouvement de solidarité envers les jeunes des centres jeunesse du Québec visant leur intégration harmonieuse dans la société civile en leur donnant notamment des possibilités de développer leur employabilité;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

RESOLUTION N° 14-04-07

Subject : Municipal hiring program for the youths of the Youth centers of Quebec

WHEREAS each year 5,000 youths leave the youth centers at 18 years of age and must face life challenges by themselves;

WHEREAS the youth from the Youth Centers look forward to integrate and contribute to their communities;

WHEREAS the municipalities can play an important role in this transition from youth to adult;

WHEREAS in 2009, UMQ put in place a project entitled A bridge towards tomorrow, targeting the youth of the Youth Centers of Quebec ;

WHEREAS this project recognizes the role of the municipalities as an agent for social change and elevates the collective responsibility of the future of these youths as a priority;

WHEREAS UMQ in partnership with the Simple Plan Foundation and the Association of Youth Centers of Quebec put together the Municipal plan for the employment of the youths from the Youth Centers of Quebec 2013, and invited the municipalities from all regions to participate;

WHEREAS this plan is an excellent way to allow these youths to reach out to the municipalities and the work force;

WHEREAS UMQ has committed to this partnership by providing a subsidy in case there are additional costs for the mentoring of these youths;

WHEREAS Mount-Royal wishes to join in solidarity of this movement towards the harmonious integration for these youths of the Youth Centers of Quebec into society and to give them the possibility to develop their work skills;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De signifier à l'Union des municipalités du Québec l'intérêt de la Ville de Mont-Royal pour le plan municipal d'emplois des jeunes des centres jeunesse et par conséquent, réserve un stage dans le cadre de ce programme.

To express to UMQ the interest of the Town of Mount Royal, by reserving a work internship in the Municipal Plan for the hiring of the youths from the Youth Centers of Quebec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 14-04-08

RESOLUTION N° 14-04-08

Objet : Ratification des débours

Subject : Confirmation of Disbursements

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er mars au 31 mars 2014:

To confirm and approve the disbursements for the period between March 1st and March 31th, 2014:

Salaires et avantages sociaux: 1 217 446 \$

Salaries and fringe benefits: \$1,217,446

Fournisseurs: 1 076 690 \$

Suppliers: \$1,076,690

Quote-part agglomération de Montréal:
21 872 585 \$

Urban Agglomeration of Montreal
apportionment: \$21,872,585

Frais de financement: (205 397) \$

Financing costs: \$(205,397)

Remboursement en capital - Dette à long terme: 451 100\$

Principal reimbursements - long term debt: \$451,100

Total des déboursés: 24 412 424 \$.

Total disbursements: \$24,412,424.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Fourniture et livraison de un (1) chargeur sur roues neuf

RÉSOLUTION N° 14-04-09

RESOLUTION N° 14-04-09

Objet : Fourniture et livraison de un (1) chargeur sur roues neuf

Subject : Supply and delivery of one (1) new Caterpillar wheeled loader

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'autoriser une dépense de 224 000 \$ (taxes incluses), dans le cadre du PTI pour la fourniture et la livraison d'un (1) chargeur sur roues neuf Caterpillar, modèle 938k, 2014 ou équivalent, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$224,000 (taxes included), within the PTI for the supply and delivery of one (1) new Caterpillar wheeled loader, model 938k, 2014 or equivalent, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE le contrat (C-2014-28) à cette fin au prix forfaitaire soumis, soit 213 944,33 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

To award to HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE the contract (C-2014-28) for this purpose for the lump sum price submitted of \$213,944.33 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

D'autoriser la cession du véhicule no 537 « Chargeur sur roue 1986 de marque Fiat Allis, modèle FR11, no de série 530130 » à la compagnie HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE pour une valeur de 8 048,25 \$

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Réserve financière véhicules lourds

Imputation :
Projet : 1 044 - Remplacement du chargeur sur roues no 537

Compte budgétaire : 22-300-00-751.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the transfer of vehicle number 537 "Wheel Loader 1986 Fiat Allis, FR11 model, serial number 530130" to the company HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE for the value of \$8,048.25

To charge these expenditures as follows:

Source :
Heavy vehicle financial reserve

Appropriation :
Project: 1 044 "Remplacement du chargeur sur roues no 537"

Budget account: 22-300-00-751.

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Fourniture et livraison d'une (1) chenillette

RÉSOLUTION N° 14-04-10

Objet : Fourniture et livraison d'une (1) chenillette

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 163 000 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et livraison d'une (1) chenillette Prinoth SW 4S, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à ÉQUIPEMENTS PLANNORD LTÉE. le contrat (C-2014-29) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit 160 798,28 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit:

Provenance:
Réserve financière véhicules lourds

Imputation:
Projet: 1054 Achat d'une chenillette à trottoir n°366

Compte budgétaire: 22-300-00-751.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-04-10

Subject : Supply and delivery of one (1) tracked vehicle

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense of \$ 163,000 (taxes included) for the supply and delivery of one (1) tracked vehicle Prinoth SW 4S, which included, as needed, all accessory costs;

To award to ÉQUIPEMENTS PLANNORD LTÉE. the contract (C-2014-29) for that purpose, for the lump sum price submitted of \$ 160,798.28 (taxes included), all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses related to this contract as follows;

Sources:
Heavy vehicle financial reserve

Appropriation:
Project: 1054 "Achat d'une chenillette à trottoir n°366"

Compte budgétaire: 22-300-00-751.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Remplacement de deux regards d'égout

RÉSOLUTION N° 14-04-11

Objet : Remplacement de deux regards d'égout

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 47 000 \$ (taxes incluses) pour le remplacement de deux regards d'égout, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie EXCAVA-TECH INC. le contrat à cette fin au prix unitaire soumis, soit au prix total de 40 603,43 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1403

Imputation :
Projet 2104 - Programme de remplacement de regards - 2 regards à remplacer

Compte budgétaire : 22-300-00-711

Contrat : 40 603,43 \$ (taxes incluses)
Crédits : 42 395,33 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-04-11

Subject : Replacement of two sewer manholes

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$47,000 (taxes included) to execute the contract for the replacement of two sewer manholes, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to EXCAVA-TECH INC. the contract to undertake these works with the unit price submitted, for the amount of \$40,603.43 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Loan By-Law E-1403

Appropriation:
Project 2104 - « Programme de remplacement de regards -2 regards à remplacer»

Budget account : 22-300-00-711

Contrat : \$40,603.43 (taxes included)
Crédits : \$42,395.33.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Nouveau raccordement d'eau et d'égout au 2335, chemin Manella

RÉSOLUTION N° 14-04-12

Objet : Nouveau raccordement d'eau et d'égout au 2335, chemin Manella

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense 32 000 \$ (taxes incluses) pour les travaux d'un nouveau raccordement d'eau et d'égout au 2335 chemin Manella, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

D'accorder à la compagnie LOCATION LORDBEC INC. le contrat (C-2014-38) à cette fin, au prix forfaitaire soumis, soit 29 749,78 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

RESOLUTION N° 14-04-12

Subject : New water and sewer connection at 2335 Manella Road

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$32,000 (taxes included) for a new water and sewer connection located at 2335 Manella Road, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to LOCATION LORDBEC INC. the contract (C-2014-38) for this purpose, for the lump sum prices submitted, of \$29,749.78 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Fonds d'administration

Imputation:
Poste budgétaire : 02-363-00-639 - Autres - matériel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge these expenditures as follows:

Source:
Administration funds

Appropriation:
Budget account: 02-363-00-639 - « Autres - matériel ».

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Renouvellement du contrat de rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable pour l'année 2014

RÉSOLUTION N° 14-04-13

Objet : Renouvellement du contrat de rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable pour l'année 2014

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 4 410 \$ (taxes incluses) en 2014 pour le rinçage unidirectionnel du réseau d'eau potable du secteur Industriel, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à SIMO MANAGEMENT INC. le renouvellement du contrat (C-2013-42) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant total de 4 405,31 \$ (taxes incluses), pour l'année 2014 avec option de renouvellement pour l'année 2015, conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2014

Imputation :
02-413-01-444 - Rinçage secteur Industriel

Contrat : 4 405,31 \$
Crédit: 3 977,94 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-04-13

Subject : Renewal of the contract for the unidirectional flushing of the potable water line for the year 2014

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$4,410 (taxes included) in 2014 for the unidirectional flushing of the Industrial sector's potable water line, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to SIMO MANAGEMENT INC. the renewal of contract (C-2013-42) to undertake these works with the units prices submitted, for the total amount of \$4,405.31 (taxes included), in 2014 with a renewal option for the year 2015, in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2014

Appropriation :
02-413-01-444 - "Rinçage secteur Industriel"

Contrat : \$4,405,31
Crédit: \$3,977.94.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Fourniture, livraison et installation de trois (3) contrôleurs de feux de circulation

RÉSOLUTION N° 14-04-14

Objet : Fourniture, livraison et installation de trois (3) contrôleurs de feux de circulation

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

RESOLUTION N° 14-04-14

Subject : Supply, delivery and installation of three (3) traffic light controllers

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

D'autoriser une dépense de 37 500 \$ (taxes incluses) pour la fourniture, la livraison et l'installation de contrôleurs de feux de circulation, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie ÉLECTROMEGA LTÉE. le contrat (C-2014-33) à cette fin, au prix unitaire soumis, soit au montant de 33 057,61 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'autoriser l'emprunt d'une somme de 37 500 \$ au Fonds de roulement pour acquitter ces dépenses en immobilisations et de rembourser ce montant sur une période de cinq (5) ans;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation :
Projet : 1 224 - Fourniture et livraison de contrôleurs de feux de circulation

Compte budgétaire : 22-300-00-711.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an expense for the amount of \$37,500 (taxes included) for the supply, delivery and installation of traffic light controllers, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to ÉLECTROMEGA LTÉE. the contract (C-2014-33) to undertake these works with the unit price submitted, for the amount of \$33,057.61 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To authorize a loan of \$37,500 from the Working capital to cover this capital expenditures and refund this amount over a five (5) year period;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Working fund

Appropriation:
Project : 1,224 - " Fourniture et livraison de contrôleurs de feux de circulation "

Budget account: 22-300-00-711.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Reconstruction de sections de trottoirs et de bordures

RÉSOLUTION N° 14-04-15

Objet : Reconstruction de sections de trottoirs et de bordures

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 342 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du PTI pour la reconstruction de sections de trottoirs et bordures sur différentes rues, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie UNIROC CONSTRUCTION INC., le contrat (C-2014-36) à cette fin, aux prix unitaires soumis de 305 810,51 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'autoriser UNIROC CONSTRUCTION INC. d'exécuter des travaux supplémentaires de réparation de trottoirs, selon les prix unitaires soumis et à l'intérieur des budgets disponibles dans le budget d'opération pour les élargissements d'entrées charretières et les réparations pour les coupes de services publics, d'aqueduc et d'égout;

RESOLUTION N° 14-04-15

Subject : Reconstruction of sections of sidewalks and curbs

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$342,000 (taxes included) within the PTI for the reconstruction of sidewalks and entranceways, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to the lowest conforming tenderer, UNIROC CONSTRUCTION INC., the contract (C-2014-36) to undertake these works with the unit prices submitted, for a total of \$305,810.51 taxes included in accordance with the tendering documents;

To authorize UNIROC CONSTRUCTION INC. to carry out additional sidewalk repair work for the unit prices submitted and within the allowable budgets of the operating budget, for the widening of driveway ramps, and public utility and sewers and water cut repairs.

De facturer les citoyens au taux de 475 \$ le mètre linéaire de trottoirs reconstruits pour les travaux de reconstruction de sections de trottoir, telles que les entrées charretières, à leur demande;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance:
Règlement d'emprunt E-1403

Imputation:
Projet : 2 134 - Reconstruction de trottoirs (programme annuel)

Compte budgétaire : 22-300-00-711

Contrat : 305 810,51 \$ (taxes incluses)
Crédits : 308 493,67 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To bill the residents \$475 per linear meter of reconstructed sidewalks for the reconstruction of sidewalk sections, such as ramps, upon their request; and

To charge these expenditures as follows:

Source:
Loan by-law E-1403

Appropriation:
Project: 2 134 - "Reconstruction de trottoirs (programme annuel)"

Budget account: 22-300-00-711

Contract: \$305,810.51 (taxes included)
Credits: \$308,493.67.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Renouvellement du contrat d'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et de chauffage

RÉSOLUTION N° 14-04-16

Objet : Renouvellement du contrat d'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et de chauffage

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 48 000 \$ en 2014 pour les travaux d'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage à eau chaude et à vapeur pour les bâtisses municipales, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 27 500 \$ en 2015 pour les travaux d'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage à eau chaude et à vapeur pour les bâtisses municipales, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à OMNI VENTILATION INC. le renouvellement du contrat (C-2012-39) à cette fin aux prix forfaitaires et unitaires soumis, jusqu'à concurrence de 75 500 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014 (48 000 \$)

Provenance :
Budget de fonctionnement 2015 (27 500 \$)

RESOLUTION N° 14-04-16

Subject : Renewal of the contract for the maintenance of ventilation-air conditioning and heating systems

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$48,000 in 2014 to execute the contract for the maintenance of the ventilation-air conditioning systems, hot water and the steam heating systems for municipal buildings, which includes, as needed, all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$27,500 in 2015 to execute the contract for the maintenance of ventilation-air conditioning systems, hot water and the steam heating systems for municipal buildings, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to OMNI VENTILATION INC. the contract (C-2012-39) renewal to undertake these works with the lump sum and unit prices submitted, up to the amount of \$75,500 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2014 (\$48,000)

Source:
Operating Budget 2015 (\$27,500)

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner:

Imputation : 02-385-00-522 Entretien et réparations - Bâtiments et terrains.

Appropriation : 02-385-00-522 "Entretien et réparations - Bâtiments et terrains".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Réparation de la maçonnerie - ateliers municipaux - Phase II

RÉSOLUTION N° 14-04-17

RESOLUTION N° 14-04-17

Objet : Réparation de la maçonnerie - ateliers municipaux - Phase II

Subject : Masonry repairs - municipal workshops - Phase II

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'autoriser une dépense de 35 000 \$ taxes incluses pour la réparation de la maçonnerie - ateliers municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$35,000 (taxes included) for masonry repairs - municipal workshops, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à LES ENTREPRISES DEN-PRO INC. le contrat (C-2014-24) à cette fin, au prix soumis, soit 33 342,75 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de d'appel d'offres pour ce contrat et sous réserve de l'approbation par le MAMROT du règlement d'emprunt E-1402;

To award to LES ENTREPRISES DEN-PRO INC. the contract (C-2014-24) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$33,342.75 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract and conditional to the approval of the loan by-law E-1402 by the MAMROT

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

To charge these expenditures as follows:

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1402

Source:
Loan-by-law E-1402

Imputation :
Projet : 2 044 (PTI 2014) - Travaux de maçonnerie - Ateliers municipaux - 180 Clyde

Appropriation:
Project : 2 044 (PTI 2014) "Travaux de maçonnerie - Ateliers municipaux - 180 Clyde"

Compte budgétaire : 22-300-00-723.

Budget account: 22-300-00-723.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Réparation de la maçonnerie - Aréna

RÉSOLUTION N° 14-04-18

RESOLUTION N° 14-04-18

Objet : Réparation de la maçonnerie - Aréna

Subject : Masonry repairs - Arena

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

D'autoriser une dépense de 55 430,65 \$ taxes incluses pour la réparation de la maçonnerie à l'aréna, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$55,430.65 (taxes included) for masonry repairs at the Arena, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à CONSTRUCTION T.G.D.B. INC. le contrat (C-2014-26) à cette fin, aux prix soumis, soit 17 056,54 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'autoriser un emprunt de 50 000 \$ du fonds de roulement pour couvrir cette dépense et la rembourser sur 5 ans;

D'autoriser la Directrice générale à faire exécuter les travaux d'aménagement et autres travaux associés, le tout, selon les procédures et politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Fonds de roulement

Imputation :
Projet : 1 313 (PTI 2013 et 2014) - Travaux de maçonnerie - Aréna 1050 Dunkirk

Compte budgétaire : 22-700-00-722.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to CONSTRUCTION T.G.D.B. INC. the contract (C-2014-26) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$17,056.54 (taxes included), all in accordance with the tender documents;

To authorize a loan of \$50,000 from the working fund and to repay this amount over 5 years;

To authorize the Town Manager to execute the landscaping and other associated work, all according to the procedures and policies of the Town;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Working fund

Appropriation:
Project : 1 313 (PTI 2013 and 2014) - "Travaux de maçonnerie - Aréna 1050 Dunkirk"

Budget account: 22-700-00-722.

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Travaux d'inventaire des arbres de rues, de parcs et d'espaces verts

RÉSOLUTION N° 14-04-19

Objet : Travaux d'inventaire des arbres de rues, de parcs et d'espaces verts

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 51 000 \$ en 2014 pour l'exécution du contrat pour les travaux d'inventaire des arbres de rues, de parcs et d'espaces verts, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à NADEAU FORESTERIE URBAINE INC., le contrat (C-2014-15) à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission soit au montant de 48 317,09 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

RESOLUTION N° 14-04-19

Subject : Tree inventory - street, parks and green spaces

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$51,000 in 2014 to execute the contract for the tree inventory along streets, parks and green spaces, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to NADEAU FORESTERIE URBAINE INC., the contract (C-2014-15) to undertake these works, with the unit prices submitted, for the total amount of \$48,317.09 (taxes included), in accordance to the tendering documents prepared for this contract; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance :
Budget de fonctionnement 2014

Source:
Operating Budget 2014

Imputation :
02-762-00-419 - Honoraires professionnels -
Autres.

Appropriation:
02-762-00-419 - "Honoraires professionnels -
Autres" .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 14-04-20

Objet : Procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme

RESOLUTION N° 14-04-20

Subject : Planning Advisory Committee Minutes

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De prendre acte, conformément aux règlements N° 1314 et N°1317, des procès-verbaux des réunions du 28 mars 2014 et du 11 avril 2014 du Comité Consultatif d'Urbanisme;

To receive, in accordance with by-laws No.1314 and No.1317, the minutes of the March 28, 2014 and April 11, 2014 meetings of the Planning Advisory Committee;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 28 mars 2014:

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on March 28, 2014:

Plan N°1 : 1680, Athlone pour « Agrandissement d'un solarium existant »;

Plan No.1: 1680 Athlone for "Addition to an existing solarium";

Plan N°3 : 147, Lazard pour « Nouvel auvent moustiquaire (démontable) et garde-corps »;

Plan No.3: 147 Lazard for "New (removable) screened awning and railing";

Plan N°4 : 343, Brookfield pour « Modification au permis émis : mur avant fini en acrylique au lieu de déclin en aluminium - stuc doit être remplacé avec finis en déclin horizontal en fibre ciment »;

Plan No.4: 343 Brookfield for "Modification to permit issued: acrylic finish on the front wall instead of aluminium siding - stucco to be replaced with a horizontal fiber-cement siding finish";

Plan N°5 : 5450, Côte-de-Liesse pour « Enseigne commerciale appliquée et sur structure autonome »;

Plan No.5: 5450 Côte-de-Liesse for "wall mounted commercial sign and a sign on the collective sign post";

Plan N°6 : 5550-5592, Ferrier pour « Plan préliminaire – Agrandissement aux deux bâtiments (sur les façades arrière); la permission de préparer le site avant que le permis ne soit officiellement émis est requise »;

Plan No.6: 5550-5592 Ferrier for "Preliminary plan- Addition to two buildings (on the rear facades); the permission for site preparation is granted before permit can be officially issued";

Plan N°7 : 114, Dresden pour « Modification au plan approuvé- cage d'escalier agrandie »;

Plan No.7: 114 Dresden for "Modification to approved permit – extended staircase";

Plan N°8 : 5920, Côte-de-Liesse pour « Modifications apportées au permis émis- déjà construit »;

Plan No.8: 5920 Côte-de-Liesse for "Modifications to issued permit – already built";

Plan N°10 : 170, Morrison pour « Terrasse arrière »;

D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de sa réunion tenue le 11 avril 2014 :

Plan N°1 : 352, Berwick pour « Nouvelle ouverture dans le mur »;

Plan N°2 : 5575, Royalmount pour « Modification au permis d'affichage déjà émis - nouvelle enseigne proposée »;

Plan N°4 : 1770, Rockland pour « Garde-corps et auvent vitrée sur une terrasse existante »;

Plan N°5 : 1375, Canora pour « Affiches (2) commerciales appliquées »; Sous réserve de « remplacer à l'identique du reste du bâtiment ou de nettoyer la brique derrière les anciennes enseignes »

Plan N°6 : 2230, Iroquois pour « Agrandir 4 fenêtres au sous-sol »;

Plan N°7 : 7900, Devonshire pour « Modification au permis d'affichage émis – relocaliser l'enseigne »;

Plan N°11 : 73, Fernlea pour « Terrasse arrière en pavé uni »;

Plan N°13 : 2305, Rockland pour « remplacement des affiches commerciales appliquées sur les murs extérieurs du centre d'achat Rockland »;

Plan N°17 : 725, Rockland pour « l'approbation des plans finaux; Agrandissement à l'arrière et au-dessus du garage et approbation des échantillons - Les finitions sont bonnes. Approuvé sous réserve de : la hauteur de l'extension à l'arrière doit respecter la plus petite hauteur présentée à la réunion du CCU du 20 septembre 2013; la hauteur du toit du parapet de l'agrandissement à l'arrière devrait être à 3'-6" au-dessous de la ligne de faîte du toit existant de la maison».

Votent contre: les conseillers Joseph Daoura et Louis Dumont.

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ

Plan No.10: 170 Morrison for "Rear terrace ";

To approve the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on April 11, 2014:

Plan No.1: 352 Berwick for "New opening in the wall";

Plan No.2: 5575 Royalmount for "Modification to issued sign permit – new sign proposal";

Plan No.4: 1770 Rockland for "New railing and glass canopy on an existing terrace";

Plan No.5: 1375 Canora for "Wall mounted commercial signs (2); Subject to: brick behind old signage to be replaced like the rest of building or cleaned."

Plan No.6: 2230 Iroquois for "Enlarging 4 basement windows";

Plan No.7: 7900 Devonshire for "Modification to issued sign permit – relocate sign";

Plan No.11: 73 Fernlea for "Rear paved terrace";

Plan No.13: 2305 Rockland for "Replacing wall mounted signs on the exterior wall of the Rockland shopping center";

Plan No.17: 725 Rockland for "Approval of final drawings"; Rear and above the garage additions and approval of finishes. Subject to: "Height of rear addition must respect the lowest height presented at the September 20th, 2013 CCU meeting; rear addition parapet roof height should be 3'-6" below the home's existing roof ridge line".

Vote against : Councillors Joseph Daoura and Louis Dumont.

CARRIED BY MAJORITY

24. Adoption du Règlement no 1380-10 modifiant le Règlement no 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait à l'installation de ruches

RÉSOLUTION N° 14-04-21

Objet : Adoption du Règlement no 1380-10 modifiant le Règlement no 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait à l'installation de ruches

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement n° 1380-10 modifiant le Règlement no 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait à l'installation de ruches a été précédé d'un avis de motion donné le 24 mars 2014;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement n° 1380-10 modifiant le Règlement no 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait à l'installation de ruches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-04-21

Subject : Adoption of By-law No. 1380-10 to amend By-law No.1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to the installation of beehives

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1380-10 to amend By-law No.1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to the installation of beehives was preceded by a notice of motion given on March 24, 2014;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No.1380-10 to amend By-law No.1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to the installation of beehives.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Adoption du second Projet de règlement no 1310-170 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux antennes et aux cafés-terrasses

RÉSOLUTION N° 14-04-22

Objet : Adoption du second Projet de règlement no 1310-170 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux antennes et aux cafés-terrasses

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'adopter, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le second Projet de règlement n° 1310-170 modifiant le Règlement de zonage n° 1310 en ce qui a trait aux antennes et aux cafés-terrasses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 14-04-22

Subject : Adoption of second Draft By-law No. 1310-170 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to antennas and to outdoor cafes

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To adopt, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (R.S.Q., Chapter A-19.1), the second Draft By-law No. 1310-170 to amend Zoning By-law No. 1310 with respect to antennas and to outdoor cafes.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

27. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 14-04-23

RESOLUTION N° 14-04-23

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 1er mai 2014 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the May 1, 2014 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 1er mai 2014 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mount-Royal.

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the May 1, 2014 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

28. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

29. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 21 h 24 et 10 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 22 h 10.

30. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 14-04-24

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 22 h 10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 14-04-24

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 22:10.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy